

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung

Association pour l'aménagement du territoire

Associazione per la pianificazione del territorio

Associaziun per la planisaziun dal territori

Introduction à l'aménagement du territoire

Autorisation de construire

Alain Beuret, architecte EPFL, urbaniste, EspaceSuisse

Lausanne, le 21 mars 2024



Autorisation de construire

Cadre fédéral, principes

Alain Beuret, architecte et urbaniste

21 mars 2024

Constitution fédérale sur l'aménagement du territoire

Législation cantonale

Règlements communaux

Conceptions et plans sectoriels

Plan directeur cantonal

Plan d'affectation cantonal

Plan directeur régional

Plan d'affectation (général/spécial)

Plan directeur communal

Région



EspaceSuisse



Est-ce soumis à permis de construire?



Terrasses de café



Clapiers

Publicité paysagère

Est-ce soumis à permis de construire?



Murs, clôtures



Caravanes, mobilhomes



Piscines démontables



Piste de motocross

Est-ce soumis à permis de construire?

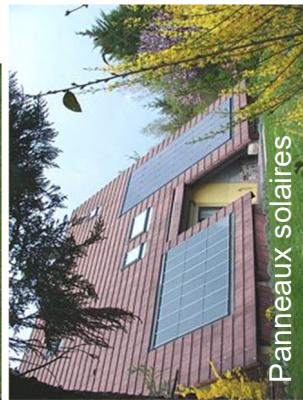


Trampoline, bâtançoirs...



Accro-branched en forêt

EspaceSuisse



Panneaux solaires

EspaceSuisse

Objets soumis à permis de construire

« Aucune construction ou installation ne peut être créée ou transformée sans autorisation de l'autorité compétente»

→ art. 22 LAT + jurisprudence

6

Objets soumis à permis de construire

Tous les aménagements (constructions/installations)

- **créés par l'homme,**
 - fixés au sol,
 - durables, et
 - qui ont une **influence sur l'affectation du sol**
 - modification sensible de l'espace extérieur, et/ou
 - effet sur l'équipement, et/ou
 - atteinte à l'environnement

(arrêt du TF Unterägeri/ZG, JT 1989 / 455)

Mais **projet à considérer dans son ensemble!**
ex. constructions mobiles...

(arrêt du TF Curciusa/GR, JT 1994 / 453)

EspaceSuisse

EspaceSuisse

Soumis à permis ou pas?

«...il faut examiner si les conséquences du projet sont suffisamment importantes pour que, selon le cours des choses, un **contrôle préalable se justifie**, dans l'intérêt de la collectivité et des voisins.»

(arrêt du TF 119 Ib 222, Ingenbohl/SZ)

8

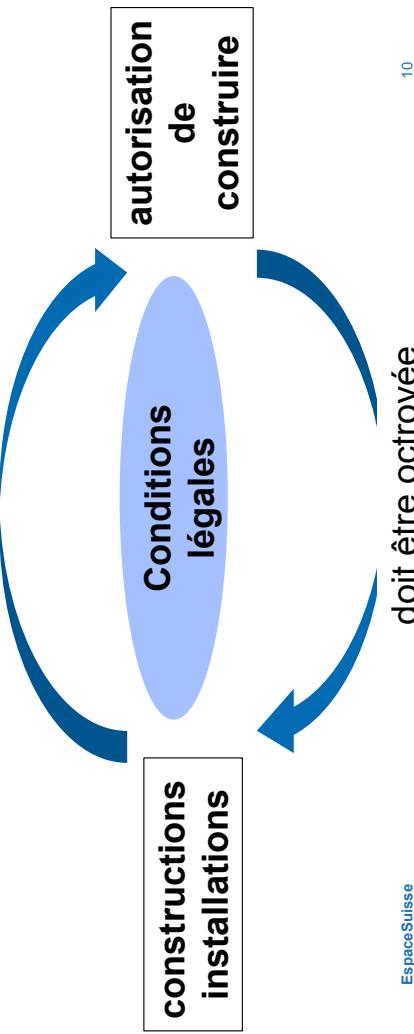
Modifications de la situation soumises à permis de construire

- **Création** (y compris reconstruction)
- **Transformation** (y compris agrandissement)
- **Démolition**
- **Changement d'affectation**, lorsqu'incidences sur le territoire (charge supplémentaire pour l'équipement ou l'environnement)
ex. terrain d'atterrissement pour parapentes (*Ingenbohl SZ*)

EspaceSuisse

9

Fonctions de l'autorisation de construire **Permettre un contrôle par l'autorité** doivent être conformes



EspaceSuisse

10

Fonctions de l'autorisation de construire

- **Mise en œuvre de la planification d'affectation**
- **Constatation** par l'autorité qu'**'aucun obstacle de droit public** ne s'oppose au projet
- Possibilité pour les **tiers de se faire entendre**

EspaceSuisse

11

Conditions d'octroi du permis de construire (art. 22 LAT)

- Conformité à l'affectation de la zone
- Terrain suffisamment équipé

EspaceSuisse

12

Conformité à l'affectation de la zone

(art. 22 al. 2 let. a LAT)

→ Définition de la zone dans le **Règlement communal?**

Ex. **zone d'habitation...**

 Règlement communal sur les constructions

Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

Art. 208 Affectation du sol

a) utilisations autorisées

La zone HA est en priorité affectée à l'habitat. Des activités de type tertiaire, notamment celles liées aux services publics et à l'activité du quartier (boulangerie, restaurant, lieu de rencontre, etc.), y sont également admises.

EspaceSuisse

13

Zone d'habitation A (HA)

a) utilisations autorisées
La zone HA est en priorité affectée à l'habitat. Des activités de type tertiaire, notamment celles liées aux services publics et à l'activité du quartier (boulangerie, restaurant, lieu de rencontre, etc.), y sont également admises.

EspaceSuisse

14

Conformité à l'affectation de la zone

Exemple de la zone d'habitation...

- **Habitat en tant que tel** (y c. services publics)
- **Garde d'enfants** (crèches, écoles enfantines,...)
- **Loisirs**, p.ex. détention d'animaux, bricolage,...
- **Activités non dérangeantes** → attention aux immissions «immatérielles» (mœurs)

Toujours consulter le **règlement communal** et examiner les **circonstances concrètes**

Equipement suffisant (art. 22 al. 2 let. b LAT + 19 LAT)

Motifs de police:

- Voies d'accès adaptées (sécurité des usagers, accès secours + voirie)
 - Conduites pour l'alimentation en eau et en énergie
 - Conduites pour l'évacuation des eaux usées
-
- Exigence de droit fédéral, mais marge de manœuvre importante des autorités cantonales et communales
-
- Art. 19**
Equipement
- ¹ Un terrain est réputé équipé lorsqu'il est desservi d'une manière adaptée à l'utilisation prévue par des voies d'accès et par des conduites auxquelles il est possible de se raccorder sans frais disproportionnés pour l'alimentation en eau et en énergie, ainsi que pour l'évacuation des eaux usées.

EspaceSuisse

15

Autres conditions à remplir

- **Droit cantonal:** dispositions de police des constructions, en matière d'intégration...
- **Droit fédéral:** va dépendre du projet en question ex. protection de l'environnement (protection contre le bruit, de l'air, énergie...), protection des eaux, de la nature, des monuments et des sites, etc.

EspaceSuisse

16

Cas particulier du hors zone

Les constructions **hors zone à bâtir** sont régies par la **législation fédérale** applicable en la matière → art. **16a s. et 24 ss LAT**
Pour tous les projets de construction situés hors de la zone à bâtir,
l'autorité cantonale compétente décide si ceux-ci sont conformes
à l'affectation de la zone ou si une dérogation peut être accordée
(art. **25 al. 2 LAT**)

Soumis à une autre procédure car...

- **de compétence fédérale**
(«procédure d'approbation des plans»)
ex.: *défense nationale, chemins de fer, routes nationales, navigation/aérienne, centrales nucléaires, ...*
- ou nécessitent une procédure particulière selon **législation spéciale**
ex.: *routes, conduites d'alimentation en eau et énergie, mesures en faveur de l'amélioration des structures agricoles, constructions et installations en rapport avec l'utilisation des forces hydrauliques, ...*

EspaceSuisse

17

18

Projets particuliers

